



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 23 novembre 2016 à 19h00

- Présidente :** Mme Helen Houttuin, présidente
- Secrétaire :** M. Mario Clottu, secrétaire
- Sont présents :** 21 membres du Conseil général (M. L. Krebs arrive dans env. 15 minutes)
5 membres du Conseil communal
M. Walter von Gunten, administrateur communal
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal
- Excusés :** M. Bram Houttuin
- Absents :** Mme Antigone Pepshi et M. Thomas Ruedin
- Public :** 2

Légende :

| | | |
|----------------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| CC = conseillers communaux | PDC = plan directeur cantonal | ZAC = zone artisanale |
| CG = conseil général | PDR = plan directeur régional | et commerciale |
| CF = commission financière | PAL = plan d'aménagement local | |
| CE = Conseil d'Etat | ZUD = zone d'utilisation différée | |

Commission des services industriels : CSI-TP
Commission environnement : CEnv.
Commission de sécurité : CSécu.
Commission des constructions : CConstr.

La présidente ouvre la séance à 19h00, avec les salutations d'usage. Elle souhaite dire quelques mots :

Chers conseillers communaux et généraux,

Je remercie les conseillers communaux et conseillers généraux pour l'excellente collaboration et j'ai apprécié de travailler avec vous dans une ambiance très agréable. Pour ceux qui nous quittent je leur souhaite tout du bon et bonne continuation pour ceux qui restent et qui viennent.

1. **Appel**

M. Mario Clottu, secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 19 conseillers généraux + la présidente sur 24.

La majorité absolue est de : 10

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 septembre 2016

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Ordre du jour

La présidente lit l'ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 22 septembre 2016
3. Ordre du jour
4. Rapport relatif à des modifications du Règlement général du 03.02.2004 et du Règlement de police du 10.09.2010
5. Rapport relatif à l'abrogation du règlement communal sur l'organisation du service de défense contre l'incendie du 9 novembre 1999
6. Arrêté concernant la modification du coefficient de l'impôt communal des personnes physiques
7. Demande de crédit d'engagement de CHF 195'000.00 pour des mesures d'assainissement sur le réseau électrique basse tension ainsi que pour le renouvellement de compteurs électriques
8. Demande de crédit d'engagement de CHF 65'000.00 pour la réfection d'une partie de la route DP30 longeant la parcelle No 2826
9. Lettres et pétitions
10. Communications du Conseil communal
11. Interpellations et questions
12. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Rapport relatif à des modifications du Règlement général du 03.02.2004 et du Règlement de police du 10.09.2010

La présidente ouvre la discussion :

M. A. Messerli (PS) : le groupe du PS a pris connaissance des modifications des règlements du 3 février 2004 et du 10.09.2010. Le rapport a le mérite d'être clair et les tableaux démontrent bien les modifications apportées. A l'unanimité, nous soutenons les arrêtés proposés.

M. B. Krebs (PLR) : Le groupe PLR n'a aucune objection et accepte les arrêtés tels que présentés.

- ➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**
La parole n'étant pas demandée, la présidente procède à la lecture des arrêtés y relatifs.
- ➔ **Ceux-ci sont acceptés à l'unanimité.**

5. **Rapport relatif à l'abrogation du règlement communal sur l'organisation du service de défense contre l'incendie du 9 novembre 1999**

La présidente ouvre la discussion :

M. B. Krebs (PLR) : Le groupe PLR accepte cette formalité.

M. A. Askandar (PS) : Le parti socialiste accepte l'abrogation du règlement sur l'organisation du service de défense contre l'incendie du 9.11.1999.

- **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**
La parole n'étant pas demandée, la présidente procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- **Celui-ci est accepté à l'unanimité**

6. **Arrêté concernant la modification du coefficient de l'impôt communal des personnes physiques**

La présidente ouvre la discussion :

M. B. Guinchard (CF) : *Cela fait maintenant plusieurs exercices, tant lors de l'élaboration des budgets que lors de la prise de connaissance des comptes que la CF exprime devant vous son inquiétude quant à l'évolution des finances communales. On l'a répété à maintes reprises : diminution des rentrées fiscales des personnes morales, charges supplémentaires, autant d'éléments qui installent les finances de notre commune dans une perspective de déficit chronique. Oui, notre déficit est structurel et, sans réaction de notre part, nous ne ferons que de nous enfoncer.*

Outre le fait de grignoter petit à petit la fortune communale, cette érosion de nos moyens nous limite drastiquement en matière d'investissements, ce qui doit nous inquiéter en regard des enjeux financiers à venir à plus ou moins court terme : réfection du temple ou de l'ancienne forge pour ne nommer que ceux-ci.

Ces dernières années, la CF ne s'est pas bornée à crier son inquiétude. De concert avec le Conseil communal, elle a cherché des pistes d'action pour assainir les finances communales. Certes, des possibilités d'économies existent toujours, mais elles sont très limitées et porterait toutes sur les quelques prestations concrètes que nous pouvons offrir à la population : soutien aux sociétés villageoises, aux manifestations locales, etc. Les supprimer reviendrait à décevoir beaucoup pour des gains relativement minimes.

Raison pour laquelle nous venons devant vous, de concert avec le CC, afin de vous proposer de soutenir cette augmentation de la fiscalité à hauteur de 3 points d'impôts. Une telle proposition ne se fait pas de gaité de cœur, mais c'est convaincus qu'il s'agit de la seule solution à même de permettre à notre commune d'envisager l'avenir sereinement. Augmenter les impôts ne doit pas être assimilé à un oreiller de paresse. Il y va de notre responsabilité d'élus de terminer cette législature en ayant tout fait pour remettre les clés de la commune aux nouvelles autorités dans les meilleures conditions possibles. L'actuelle CF leur demande toutefois de poursuivre l'effort constant d'économie et de rechercher de nouvelles possibilités de recettes. Quelques pistes parmi d'autres, pourquoi pas des parkings payant autour de la gare pour tous les externes qui viennent profiter du seul P + R gratuit à des kilomètres à la ronde, ou encore favoriser l'implantation de PME génératrices d'emplois – donc attrayantes pour les retours de fiscalité – plutôt que de perdre de grandes surfaces de terrain communal pour des supermarchés à l'utilité douteuse.

*Je termine cette intervention, qui sera certainement ma dernière dans ce conseil, pour remercier le Conseil communal et l'administration communale pour la disponibilité qui a été la leur tout au long d'une législature qui n'a pas été facile sur le plan des finances. Nous pouvons attester que toutes et tous n'épargnent par leur temps au service de notre communauté. Merci également aux commissaires de la CF : Jean-Luc Décrevel secrétaire, Reinout Houttuin, Arnaud Lecoultre et Alexis Messerli. Ils ont siégé un nombre conséquent de fois et avec eux, il a été très riche de pouvoir aller au fond des problèmes et débattre, ceci au-delà des lignes partisans, et toujours, avec le bien de notre commune comme ligne directrice.
Merci pour votre attention.*

M. A. Lecoultre (PLR) : Le PLR a pris connaissance du rapport du CC et de la CF concernant la modification du coefficient fiscal. Dans le contexte actuel, cette augmentation est impérative parce qu'elle tend à rapprocher les comptes de l'équilibre. La Commune de Cornaux est très bien gérée malheureusement, elle voit une lente érosion des rentrées fiscales provenant des personnes morales due à la réforme cantonale. Deuxièmement, les reports de charges du Canton qui viennent grever le budget de la Commune et il en résulte un déficit structurel. Il faut rappeler que ce déficit est en grande partie dû au Canton qui reporte ses charges sur les communes. A noter, qu'en 2018 et 2019, le Canton prévoit 20 à 25 mio de report de charges sur les communes et donc cela explique le contexte du budget et des finances communales. Après réflexion et analyses, le PLR accepte à l'unanimité cette augmentation du coefficient fiscal.

Mme N. Gouin (PS) : *Le point soulevé ce soir à l'ordre du jour, concernant une augmentation du coefficient de l'impôt communal pour les personnes physiques a soulevé de nombreuses réactions lors de notre séance de préparation. Passé le cap émotionnel, en effet, il n'est agréable pour personne de s'entendre dire qu'il est nécessaire d'augmenter les impôts, plusieurs points ont été soulevés :*

Lors des années 2013, 2014 et 2015, notre commune a du faire face à un déficit de plusieurs centaines de milliers de francs, et ceci malgré tous les efforts possibles et à la tenue rigoureuse des comptes communaux. Une augmentation du coefficient fiscal de 3 points dès 2015 avait déjà eu pour but de rééquilibrer nos finances.

Comme le rapport du Conseil communal nous le fait remarquer, après les mesures transitoires de la nouvelle Loi portant sur l'imposition des contributions directes ayant trait à l'imposition des personnes morales, (à l'époque, rappelons-le, loi vivement soutenue par la droite) les entrées fiscales pour notre commune ont très fortement chuté. Il est vrai qu'un des arguments d'alors était de soutenir les entreprises afin qu'elles puissent investir et créer de nombreux postes de travail.?? Quel en est le résultat concret ?

En effet, la clé de répartition qui tient compte du nombre d'habitants et de places de travail sur le territoire communal ne nous est absolument pas favorable. Il est donc à déplorer une forte dégradation des revenus imposables des personnes physiques et surtout morales.

Comme indiqué dans le rapport de la commission financière, une augmentation des prestations à la population est aussi à relever. (en terme d'infrastructures routières ou de structure d'accueil, et bonne nouvelle pour celle-ci, elle se porte bien !

Et citons également le réseau d'eau, pour lequel des investissements auraient certainement dus être effectués il y a de fort nombreuses années, voire décennies déjà !

Il est vrai que nous avons mis beaucoup d'espoir dans le premier, puis le deuxième projet de fusion de communes. Cette fusion qui projetait nos communes dans un avenir où nous pensions pouvoir mettre nos forces en commun et ainsi créer des synergies et des économies d'échelles, à terme.

*Bref le tableau peint actuellement n'est pas des plus brillants !
Alors que faire ?*

Certains diront : supprimons les subventions sociales, bibliobus, piscine, la course des aînées, les aides aux manifestations des sociétés locales, le camp de ski pour les écoliers...

Eh bien NON !

Le groupe socialiste ne peut pas se résoudre à ce genre d'économies réalisées sur le dos de la population, du contribuable.

Un point d'impôt représente actuellement un peu plus de 46'000.--; et même en sabrant plusieurs postes pour les activités socio-culturelles, la commune ne pourrait pas faire face à un surcroît de charges.

Pour toutes ces raisons, et dans le but de faire face aux défis futurs que notre commune aura à relever, le groupe socialiste accepte, à l'unanimité le vote de raison concernant l'arrêté portant sur l'augmentation de 3 points d'impôts, passant de 71 à 74 points et ceci dès 2017.

Merci de votre attention.

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, la présidente procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

19h20 : Arrivée de M. Laurent Krebs - la majorité absolue est à 11.

7. Demande de crédit d'engagement de CHF 195'000.00 pour des mesures d'assainissement sur le réseau électrique basse tension ainsi que pour le renouvellement de compteurs électriques

M. M. Clottu (PLR) : Au vu du rapport du Conseil communal, le groupe PLR accepte la demande de crédit d'engagement de CHF 195'000.00 sollicité par ce dernier.

M. J.-L. Décrevel (SI/TP) : *Un réseau électrique cela s'entretient et c'est donc à l'unanimité que la **commission SI+TP** soutient la demande de crédit.*

L'attribution, dès cette année, de la gestion de notre réseau de distribution à Eli10 a certainement pour effet de remettre en conformité des installations qui ont acquises quelques retards ou déprédations. En totalité se sont 12 armoires qu'il s'agira de rénover ces prochaines années.

Pour les compteurs la solution de remplacement apparait la plus intéressante financièrement, notamment par le fait que d'autres communes sont dans une situation identique et que nous pouvons ainsi bénéficier d'un prix avantageux.

Je terminerai en mentionnant que ces mesures d'entretien valorisent d'autant le réseau électrique, dont nous sommes propriétaires, en engendrant cependant une répercussion sur le prix de la taxe de consommation de notre facture d'électricité

Merci de votre attention.

M. P. Staub (PS) : *Lors de sa séance de préparation, le groupe du parti socialiste de Cornaux a prit connaissance de ce dossier et a décidé d'accepter le crédit de fr. 195'000.-. Tout le monde est unanime à dire que nous n'avons pas le choix, le domaine électrique ayant des exigences dont on ne peut pas se passer. Il est régenté par les NIBT (normes techniques pour les installations à basse tension).*

Merci de votre attention.

M. A. Lecoultre (CF) : La CF a pris connaissance de la demande de crédit d'engagement de CHF 195'000.00. Certes le budget et les finances de la commune ne sont pas au beau fixe, néanmoins il est impératif d'avoir un réseau électrique performant. A noter que les photos en page 2 font plus penser aux installations du Sud libyen que des installations suisses. En conséquence et après analyse, ladite commission accepte à l'unanimité le crédit d'engagement.

- **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**
La parole n'étant pas demandée, la présidente procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

8. Demande de crédit d'engagement de CHF 65'000.00 pour la réfection d'une partie de la route DP30 longeant la parcelle No 2826

M. Y. Rollier (PS) : Comme il est préférable de récupérer les eaux claires dans les règles de l'art, à l'intérieur de conduites et non pas en surface, comme présenté dans le rapport, le groupe socialiste ne voit aucun inconvénient à accepter cette demande de crédit de CHF 65'000.00 étant donné le piteux état de cette route.

M. W. Schärer (PLR) : *Cette demande de crédit a été mise en discussion dans le groupe PLR. Après débat, il a été décidé de l'accepter avec l'argumentation que la Commune doit aussi participer aux frais des infrastructures dans les zones industrielles. Le groupe PLR accepte donc ce crédit. Je vous remercie de votre attention.*

M. J.-L. Décrevel (CF) : *La commission financière soutien à l'unanimité la demande de crédit proposée. Après plusieurs études le CC nous soumet sa meilleure offre pour cette réalisation.*

Deux points cependant interpellent :

Le premier est qu'il est vivement souhaité que les places de parc prévues soient effectivement destinées aux utilisateurs des jardins communaux, et non à des véhicules ou objets en stationnement de longue durée, voire très longue durée.

Le deuxième est lié à l'apparition, comme mentionné par le CC, d'une mare à canards, en sachant cependant que cette dernière est principalement engendrée par le comblement et le rehaussement du terrain de la construction adjacente. Ceci doit nous interpellier, car si l'on peut se réjouir de l'implantation d'entreprises cela ne va jamais sans engendrer des coûts indirects qui sont à assumer finalement par la communauté. Ceci en forme de pique de rappel pour les futurs dossiers du marais aux chevaux qui nous seront soumis. Merci de votre attention.

- **Au vote, l'entrée en matière est acceptée à la majorité (1 voix contre)**
La parole n'étant pas demandée, la présidente procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- **Celui-ci est accepté à la majorité (2 voix contre).**

9. Lettre et pétitions

La présidente donne lecture du courrier reçu :

Monsieur
Christian Delachaux
L'Esplanade 2
2087 Cornaux

Cornaux, le 20.10.2016

Au nom du Conseil Général
Commune de Cornaux
2087 Cornaux

Mesdames, Messieurs,

Ayant appris, par un pur hasard je l'avoue, que la commune ne se fera pas dans l'ancien collège transformé, comme cela était prévu, mais restera dans les locaux actuels, je me permets de vous écrire afin de vous faire part de mon mécontentement et ma désapprobation totale. En effet, ces locaux devant être destinés principalement à la nouvelle fonction de la maison de commune, avec son accès facile et indispensable pour des personnes à mobilité réduite, je me pose vraiment la question que pensent les autorités de Cornaux, et qui décident quoi ?

Etant handicapé avec une chaise roulante électrique, je n'ai aucun accès à la commune d'aujourd'hui. Je suis amené à faire des assemblées et je ne peux y accéder, du fait de la marche trop haute devant la porte du bâtiment, et de surcroît l'ascenseur est trop petit pour entrer avec une chaise électrique ! Alors pourquoi ne pas mettre la fanfare, la psychomotricité et le nouveau bureau d'ingénieur dans les bâtiments de la commune actuelle ? il n'y a aucuns égards envers nous, les personnes handicapées, et est-ce que la population de Cornaux est au courant de cette nouvelle situation ? Permettez-moi d'en douter.

Dans ma requête, je vous demande de bien vouloir prendre **une demande en considération** : de pouvoir accéder par un moyen simple, un « chanfrein », une rampe, ou un moyen auxiliaire, au bâtiment communal actuel, ceci pour pouvoir avoir accès aux salles communales où ont lieu les assemblées.

Je le fais aussi par respect des personnes handicapées qui n'ont pas non plus accès à vos locaux. Et en connaissance de cause, tout bâtiment doit être accessible aux personnes à mobilité réduite.

En vous priant de bien vouloir prendre note de ma requête, je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.



Ch. Delachaux

La présidente transmet ledit courrier au CC afin qu'il puisse y répondre.

10. Communications du Conseil communal

M. V. L'Eplattenier (CC) : Lors du dernier CG, un article était paru dans le Bulcom que je n'avais pas vu et dont on m'avait parlé, cela concernait le recours d'un ancien administrateur d'Eli10 SA contre Eli10 SA sur le tarif « entreprises et privés ».

L'ensemble des arguments avancés repose, en effet, sur l'arrêté du Tribunal Fédéral du 30.07.2016, lequel précise selon la Commission Fédérale de l'Electricité (ElCom) que :

« Les producteurs et distributeurs d'électricité ne pourront plus vendre leur propre courant au prix fort aux clients captifs (privés et PME) et réserver l'électricité bon marché achetée sur le marché aux gros clients qui sont libres de s'approvisionner où ils veulent ». Actuellement, il y a des entreprises en Suisse qui produisent de l'électricité (une soixantaine) au moyen de barrages ou autres systèmes et qui coûte deux à trois fois plus « cher » par rapport au marché libre et font payer les clients captifs plein tarif et faisaient bénéficier les entreprises d'un courant nettement moins cher. Cette pratique-là a été jugée illégale et que certains fournisseurs doivent changer alors que le recours qui concernait l'entreprise Eli10 SA est le fait que les clients « entreprises » payent moins cher que les clients simples.

M. J.-M. Cantin (CC) : Le Comité de la Châtellenie a pris la décision de modifier les horaires, ceux-ci paraîtront prochainement dans la presse.

Nouvel horaire d'ouverture dès le 1^{er} janvier 2017.

11. Interpellations et questions

M. H. Kohler (PS) : Lors d'une soirée des Cass'boules à l'Espace ta'tou, certaines personnes (handicapées) se sont plaintes qu'il n'y avait pas de place de parc « handicapé ». Ma demande serait de pouvoir en organiser une ou deux.

Mm. I. Weber (CC) : Nous prenons note.

12. Divers

M. W. Walter (CC) : *Chers Corbonetchs, A la fin de la législature 2012-2016, avec un petit supplément en prime, il m'appartient de vous adresser quelques mots. Lorsqu'en 1982 j'ai débarqué à Cornaux et me suis installé dans les locaux de l'ancienne menuiserie Tschäppät, mon objectif était de développer l'entreprise de publicité point-barre! Je n'avais pas compté avec certain mandats politiques qui ont laissés des traces et m'on catapulté au conseil communal en 2004. J'avais envie de tout révolutionner, "le plus important des droits humains est le droit de rêver". Mais au fil des années et avec une bonne équipe ou l'entraide et..."L'amour est la goutte d'eau qui redonne la force à une fleur flétrie de se relever, nous avons remis, sans cesse l'ouvrage sur le métier nous et vous, avons contribués à la concrétisation d'ouvrages marquants tel que L'Espace ta'tou, la rénovation de l'ancien collège, la route des Nagrets et la réforme des TP2C. Je quitte l'exécutif avec le sentiment d'avoir appris énormément. Merci à vous tous d'avoir contribués avec moi à offrir aux citoyens de Cornaux le confort légitime qu'ils attendent. Merci de votre attention.*

Applaudissements de l'assemblée.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : J'avais été quelque peu interpellé par l'opulence qui avait été donnée lors de l'inauguration de la salle ta'tou, je l'avais exprimé publiquement. Je tiens maintenant à soulever que la prochaine inauguration d'espaces communaux, soit le 17.12.2016, soit faite de façon beaucoup plus modeste et plus sympathique.

M. J.-M. Cantin (CC) : Permettez-moi, au nom du CC, de vous remercier pour cette législature qui n'a pas été évidente. Nous avons travaillé dans l'intérêt de la commune et de ses citoyens. Certains gros dossiers sont pratiquement achevés, d'autres sont encore sur le bureau du CC. Merci du travail accompli, merci à ceux qui s'en vont, bon courage à ceux qui viennent et qui continuent.

Je tiens, particulièrement, à remercier Mme la présidente, d'avoir mener à bien les débats, pas toujours évident à gérer, en lui offrant, non pas un bouquet de fleurs comme à l'accoutumée mais un petit panier de produits du terroir neuchâtelois.

Applaudissements de l'assemblée.

M. J.-M. Cantin (CC) : Les personnes qui ont siégé de 19h00 à sont toutes invitées à l'Hôtel du Soleil pour le repas de fin d'année.

Au nom du CC, celui-ci souhaite à l'assemblée les traditionnels bons vœux de fin d'année.

M. W. Schärer (PLR) : A été interpellé quant à l'utilité des poteaux se situant au bas de la rue des Vergers, il semble que cela soit un non-sens par rapport aux longs véhicules !

Mme I. Weber (CC) : Il s'agit d'une mesure de sécurité pour les piétons.

M. W. Schärer (PLR) : A non ! Un long véhicule doit se déporter sur la gauche et empiéter sur le côté gauche sur la route principale pour pouvoir tourner, c'est un non-sens complet.

Mme I. Weber (CC) : Nous irons faire un visionnage local avec notre assistant de sécurité publique M. P. Rota et nous étudierons le dossier. Notre intention était de sécuriser les piétons.

Mme M. Clottu (PLR) : *Nous avons parlé d'argent tout au long des différentes séances du CG, notamment les reports de l'Etat sur les communes et je voudrais vous donner lecture de l'intervention ou de l'interview de M. Kurth faite le 1^{er} juin 2015, j'ai repris le texte tel qu'il a été fait par Mme Alexandra Richard :*

Le gouvernement neuchâtelois a tiré lundi un premier bilan réjouissant de la réforme de la fiscalité des entreprises, cinq ans après son lancement. Les recettes fiscales sont en forte augmentation.

Le projet du Conseil d'Etat avait été largement accepté par le peuple en 2010. Il avait pour but de mettre fin à l'ancienne politique des allègements fiscaux et - en parallèle - à diminuer l'impôt sur le bénéfice.

*Cinq ans après son lancement, le constat est positif: le canton a pu récolter en **moyenne***

100 millions de francs de rentrées fiscales supplémentaires par an.

Rentrées supérieures aux attentes

"Chaque année depuis le début de la réforme, les résultats sont supérieurs à ce qui avait été escompté", note le ministre neuchâtelois des Finances Laurent Kurth. "C'est un succès aussi si on mesure les emplois créés, les sociétés qui se sont implantées et les investissements consentis", précise-t-il.

Le service des contributions chiffre à plus de 600 millions de francs les investissements consentis dans le canton par certaines sociétés.

La fiscalité ne fait pas tout dans cette dynamique, il y a aussi la conjoncture, reconnaît le conseiller d'Etat. "Mais quand le panorama est aussi positif et que le calendrier coïncide avec le calendrier de la réforme, on a de la peine à exclure que cette réforme soit en partie à l'origine de cette dynamique très positive".

Propos tenus par M. Laurent Kurth, je proposerais à l'administration de mettre les coordonnées sur le site internet de la commune, car l'interview donnée peut être écouté en direct sur RTS Info du 1 juin 2015. Je m'étonne des propos tenus et comment l'Etat peut faire de tels reports de charges sur la commune alors qu'il semble que celui-ci se porte un peu mieux.

Merci de votre attention.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la séance à 19h50.

Cornaux, le 23 novembre 2016
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,

Le secrétaire,

Helen Houttuin

Mario Clottu